



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 09 87 06 96 05

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2025

DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE LA PASSERELLE B78 / B

Attention : cette formation ne peut pas être dispensée à une personne ayant obtenue la catégorie B78 à la suite d'une restriction médicale.

Seul un passage devant un IPCSR pourra permettre la levée du code.

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de l'automobile se développe fortement. L'automobile aujourd'hui est nécessaire au quotidien pour réaliser ses déplacements.

Conduire une automobile à boîte de vitesse manuelle peut rapidement devenir une nécessité.

La prise en main de la boîte de vitesse n'est pas aisée et implique des actions et une analyse supplémentaire pour le conducteur.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de votre nouveau véhicule.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Le déroulement de la formation

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé.

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 09 87 06 96 05

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2025

Elle comprend deux séquences :

- **2 heures de circulation dans un trafic faible ou nul**

Cette séquence a pour objectif d'apprendre le maniement de la boîte de vitesse manuelle. Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- Maîtriser les démarrages et arrêts du véhicule ;
- Être capable de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

- **5 heures de circulation dans des conditions variées, simples et complexes.**

Cette séquence alterne pendant 5 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif de savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans diverses situations. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité, quel que soit la situation ;
- Pratiquer l'éco conduite ;
- Être capable de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement, aux conditions de circulation et aux conditions climatiques.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'une voiture à boîte de vitesses manuelle.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez revoir :

- Les règles du code de la route
- La nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- La nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et effectue la demande du nouveau titre via ANTS.